

**Verband der Schweizer Studierendenschaften  
Union des Etudiant-e-s de Suisse  
Unione Svizzera degli Universitari**

Schanzenstr. 1 Tel. +41 31 382 11 71 info@vss-unes.ch  
CH-3001 Bern Fax +41 31 382 77 76 www.vss-unes.ch

Berne, le 25 octobre 2004

## **De nouvelles mesures d'économie aux dépens de l'égalité des chances grâce à la RPT ?**

**L'Union des étudiants de Suisse recommande le NON à la réforme de la péréquation financière et de la répartition de tâches entre la Confédération et les cantons. Nous craignons que la RPT entraîne de nouvelles mesures d'économie aux dépens de la formation et de l'égalité des chances.**

Entre 1993 et 2001, la Confédération et les cantons ont diminué de 322 millions à 277 millions les dépenses pour les bourses malgré le nombre constamment croissant d'étudiants (Chiffres ne tenant pas comptes du renchérissement). Nous craignons que la RPT ne facilite de nouvelles mesures d'économie aux dépens de la formation et de l'égalité des chances. Nous justifions notamment nos craintes pour les raisons suivantes :

La péréquation financière actuelle est basée sur un système d'encouragement. Les cantons économiquement faibles reçoivent un subventionnement de la Confédération allant jusqu'à 48% des contributions qu'ils paient au titre des bourses (jusqu'en 1999 c'étaient encore jusqu'à 60%). Avec ce système des incitations sont faites pour que les cantons économiquement faibles protègent le mieux possible l'égalité des chances par un système de bourse suffisamment développé. En conséquence le système actuel peut être considéré comme meilleur.

A travers le nouveau système, c'est l'abandon des subventions liées qui risque de mettre en péril la pérennité des bourses.

L'octroi des bourses au niveau secondaire II deviendrait une tâche incombant exclusivement aux cantons et les bourses du secteur tertiaire serait une tâche assumée conjointement par les cantons et la Confédération. La Confédération, selon le projet de la RPT, ne subventionnera les cantons pour les dépenses de bourse dans le secteur tertiaire que pour un montant forfaitaire de 16%, sans tenir compte de leurs capacités financières, alors que les subventions seront abandonnées dans le secteur du secondaire II. Aujourd'hui, les cantons économiquement faibles peuvent toucher jusqu'à 48% de subventions. En clair, cela signifie que la Confédération veut ramener les quelques 90 millions, déjà insuffisant, qu'elle dépense aujourd'hui à une somme ridicule d'à peine 25 millions !

Les lobbys qui défendent aujourd'hui les bourses sont malheureusement faibles. Le risque existe que les cantons renoncent à injecter l'argent qu'ils seraient censé mettre dans le système de bourse et qu'il préfèrent utiliser leurs budgets à des abaissement fiscaux ou à la réalisation des revendications de lobbyistes plus forts.

Pour assurer un financement décent au système de bourse, les cantons devront, si la RPT est accepté, débloqué des moyens considérables hors des obligations fixées par la Confédération. Il n'est pas certain que tous les cantons soient prêts à le faire et le canton de Berne a d'ailleurs déjà montré la voie en abaissant le budget des bourses, prétextant qu'à cause de la RPT moins de moyens pourraient leurs être allouées.

Reste à disposition pour de plus amples renseignements :  
Nils Heuberger, Co-président de la commission sociale, 076 535 85 66